



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Nationale pour le Burkina**  
Agence Principale de Ouagadougou

## CAHIER DES CHARGES

---

**SELECTION D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LE PROJET DE RENOVATION ET DE  
CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE AU CENTRE AERE DE LA BCEAO A  
OUAGA 2000.**

AVRIL 2024

---

## **I. Introduction**

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- ✓ le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Études Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- ✓ une Direction Nationale dans chacun des États membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- ✓ la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris ;
- ✓ le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) sis à Yamoussokro.

## **II. OBJET**

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de rénover son Centre Aéré à Ouaga 2000 au Burkina Faso.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations du cabinet qui sera chargé des missions d'études architecturales et techniques du projet ainsi que du suivi des travaux.

## **III. LES MISSIONS DU MAITRE D'OEUVRE**

Les prestations attendues du Maître d'œuvre peuvent être réparties en deux phases comme suit :

### **III.1. Mission d'études architecturales et techniques du projet**

- le Maître d'œuvre effectuera un état des lieux du centre aéré. Cet état des lieux sera sanctionné par un rapport faisant ressortir l'état actuel des bâtiments (y compris le fonctionnement des installations techniques), des installations sportives et des ouvrages annexes, de la piscine, de l'aménagement extérieur dans l'enceinte du centre ( espace de jeu, aménagement paysager) et de la clôture.

- les propositions d'études du maître d'œuvre concerneront :

- la conception ( images 3D, les pièces graphiques) d'une salle polyvalente d'environ 750 places ;
  - la conception ( images 3D, les pièces graphiques) d'un local magasin ;
  - l'aménagement d'une piste de course autour du terrain de football ;
  - l'aménagement d'un circuit de marche ( prévoir des tronçons en sables, galets, latérite compactée, -etc. Qui seront le long du chemin identifiés à chaque niveau par un panneau d'indication) ;
  - la reprise des gradins par une zone assise avec des chaises adaptées et une toiture couvrant le dessus du gradin ;
-

- 
- la réhabilitation des terrains de sport ;
  - l'agrandissement et la rénovation de la salle de gym ( peinture, faux plafond, ouvertures, aménagement intérieur, revêtement extérieur, installations techniques, -etc.);
  - la rénovation du local prestataires et des locaux techniques ;
  - la rénovation de la piscine et ouvrages annexes ;
  - la rénovation de la cuisine ( peinture, faux plafond, ouvertures, aménagement intérieur, revêtement extérieur, installations techniques..etc );
  - l'aménagement des aires de jeux pour enfants et lieux récréatifs ( ex : bancs de soupirs en béton, -etc. ) dans l'enceinte du centre ;
  - l'aménagement paysager du Centre Aéré .

Après validation des propositions par le Maître de l'Ouvrage, le Maître d'œuvre procédera à l'élaboration du dossier d'appel d'offres (DAO) comprenant les pièces écrites et graphiques nécessaires à une bonne compréhension et à une estimation réaliste du projet par les entreprises.

A cet égard, le Maître d'œuvre devra porter assistance au Maître de l'Ouvrage pour le dépouillement des offres qui seront reçues des soumissionnaires.

Le Maître d'œuvre devra affecter à ces études au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un architecte justifiant d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans des travaux similaires ;
- un ingénieur génie-civil doté d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans des travaux similaires ;
- un ingénieur en lots techniques ayant au moins cinq (5) ans d'expérience dans des travaux similaires.

### **III.2. Mission de suivi de l'exécution des travaux**

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions des cahiers des charges. A cet effet, le Maître d'œuvre assurera la surveillance technique des réalisations sur le chantier par :

- l'examen et l'approbation des plans d'exécution ainsi que des matériaux et équipements ;
- le pilotage, l'ordonnancement et la coordination des travaux ;
- le suivi financier et administratif des travaux ;
- l'organisation des réceptions provisoires et définitives en relation avec les entreprises ;

Le Maître d'œuvre devra affecter au suivi exclusif des travaux un personnel qualifié justifiant de bonnes expériences dans le domaine, en l'occurrence :

- un ingénieur génie-civil ou un architecte justifiant d'une expérience pertinente en gestion de projets de rénovations ;
-

- un technicien supérieur en génie-civil ayant participé au moins à deux (2) projets similaires.

#### IV – VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux sera organisée à l'attention des cabinets pour leur permettre d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés liées au projet, avant toute soumission. La date de la visite est précisée dans la lettre de consultation.

#### V. OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la présentation générale du cabinet ;
- le temps nécessaire pour la mission d'études techniques ;
- l'effectif et les curriculums vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des références du cabinet dans le domaine des études en travaux similaires.

#### VI. OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être établie hors taxes (HT) en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à la parfaite réalisation des missions. Elle sera décomposée en deux parties comme suit (voir le cadre de devis) :

- les frais relatifs à la mission d'études architecturales et techniques du projet (à exprimer en prix global et forfaitaire) ;
- les frais relatifs à la mission de suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût total HT/ HDD des travaux).

#### VII. CADRE DE DEVIS

DESIGNATION	VOLUME HORAIRE ( homme/jour)	COUT UNITAIRE Montant ( FCFA)	COUT TOTAL Montant ( FCFA)
<b>1. Mission d'études architecturales et techniques</b>			
architecte			
Ingénieur génie-civil			
Ingénieur lots techniques			
<b>Sous-total Mission d'études</b>			
<b>2. Suivi de l'exécution des travaux ( à exprimer en pourcentage du coût total HT/HDD des travaux</b>			
<b>Total études et suivi</b>			

